

**ARTISTES,
TECHNICIENNES
INTERMITTENTES
DU SPECTACLE et**



maternité

Audiens vous accompagne pour :

nouveau

Votre prévoyance

Depuis le 1^{er} juin 2015, si vous êtes dans l'impossibilité d'exercer toute activité professionnelle avant votre congé légal de maternité, une **indemnité journalière complémentaire** à celle de la Sécurité sociale peut vous être versée **à compter du 61^e jour d'arrêt de travail**, dans certaines conditions.

 **0 173 173 921**

Votre parcours professionnel

- À l'issue de votre congé maternité, **un soutien professionnel** peut vous être proposé : le volet social et professionnel du Fonds de professionnalisation et de solidarité vous apporte des aides matérielles et un accompagnement prenant en compte l'ensemble des problématiques auxquelles vous pouvez être confrontée.

 **0 173 173 712**

- L'inscription de **vos points de retraite complémentaire** acquis dans les conditions fixées par les régimes ARRCO et AGIRC, peut se faire dès que vous le souhaitez.

 **0 173 173 755**



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
agirc et arrco

**ARTISTES,
TECHNICIENNES
INTERMITTENTES
DU SPECTACLE** **et**



maternité

Audiens vous accompagne pour :

Votre santé

CENTRE DE SANTE
René-Laborie

- Le **Centre de santé d'Audiens** vous accueille à tarifs conventionnés, à deux pas du métro Les Halles : 35 spécialités médicales dont gynécologues, échographies, 22 chirurgiens-dentistes, centre d'optique et d'audition. Des bilans de santé sont également possibles à Paris et en **régions**. Pour prendre rendez-vous : ☎ **01 84 79 02 79** ou **www.audiens.org**

AUDIENS
PREVOYANCE

- Pour vos **remboursements de frais de santé**, vous pouvez à tout moment vous affilier à la complémentaire santé dédiée aux artistes et aux techniciens du spectacle, sans délai de carence et à partir de 11,45 € / mois pour vous couvrir ainsi que vos enfants jusqu'à 16 ans.

☎ **0 173 173 590**

CMB
Médecine et santé au travail

- Grâce au CMB, le service de santé au travail compétent nationalement pour le suivi de tous les artistes et les techniciens du spectacle, et ses partenaires en régions, vous pouvez être reçue par un **médecin du travail** pendant votre grossesse. Avant de reprendre votre activité professionnelle, vous pourrez également bénéficier d'une visite de reprise.

☎ **01 42 60 06 77** ou **www.cmb-sante.fr**

Grâce à son **action sociale**, Audiens peut vous aider à surmonter les difficultés auxquelles vous pouvez être confrontée, à travers l'écoute, le conseil et l'orientation vers les dispositifs sociaux existants, ainsi qu'à travers des aides financières. ☎ **0 173 173 712**
